

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Floréal, an VIII.

Lettre du chef de l'état-major de l'armée du Rhin au ministre de la guerre. — Départ du premier consul pour Dijon. — Mission extraordinaire donnée au ministre de la guerre. — Lettre du ministre de l'intérieur aux préfets, sur le départ du premier consul. — Discours du président du conseil des prises & du ministre de la justice. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moullins, à Paris.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

De Berne, le 30 avril (10 floréal).

On assure que Reinhard ayant assemblé quelques membres de la législation & du pouvoir exécutif, leur a conseillé de cesser leurs travaux sur la nouvelle constitution, d'ajourner les conseils, & de nommer des commissions législatives qui préparent un ouvrage plus adapté aux besoins de l'Helvétie. Les représentans Muret & Secretan se sont, dit-on, fortement opposés à ce projet, & ont déclaré que les conseils n'y consentiroient pas.

Les nouvelles de Bâle d'aujourd'hui portent que depuis le 26 au matin jusqu'au 28 au soir, on a vu défilér dans cette ville les divisions de Delmas & de Leclerc, formant ensemble un corps de 50,000 hommes; qu'après avoir passé le Rhin, ce corps s'est divisé en deux colonnes, dont l'une a pris le chemin de Lorrach, & l'autre s'est portée sur Rheinfelden; que les troupes qui étoient dans le Frickthal ont passé le Rhin pour se joindre à celle de ces colonnes qui s'avançoit sur la rive droite; enfin l'on disoit, à l'instant du départ du courrier, qu'il s'étoit engagé une affaire près de Fribourg, dont le résultat auroit été à l'avantage des français, & où les milices de Souabe, mises en avant par les autrichiens, auroient beaucoup souffert.

Dans les cantons orientaux, l'armée fait des dispositions qui annoncent l'intention de passer aussi bientôt le Rhin sur ce point.

On écrit de Brugg que 40,000 rations de pain y ont été commandées pour les troupes qui devoient y passer, & se porter sur Zurich.

On mande du canton d'Argovie que les autrichiens ont évacué Seckingen & Waldshut, & que les français se sont emparés de ces postes, après avoir éprouvé une foible résistance.

On remarque que les autrichiens concentrent leurs forces vers Donaueschingen.

Le général Lecourbe a établi un droit de transit aux ponts de Wettingen & de Windisch; le produit en est employé au paiement des réparations des chemins.

Les relations commerciales avec l'Allemagne sont entièrement interrompues; les négocians de Bâle désespèrent qu'elles soient rétablies.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 2 mai (12 floréal).

Notre commerce va reprendre plus de vigueur par les modifications que la première chambre vient de faire dans la loi du 25 octobre 1798, par laquelle l'introduction de toutes les marchandises & de plusieurs autres articles qui se fabriquent même en France étoit prohibée. Le directoire est autorisé à permettre l'entrée de toutes les marchandises qui se fabriquent en pays neutres ou alliés, sans cependant que cette importation puisse porter préjudice à nos manufactures.

Le corps législatif a aussi rapporté la loi du 10 juin 1796 qui défend l'exportation de la soie à voile fabriquée dans notre république. On pourra maintenant envoyer cet article dans tous les pays neutres ou alliés.

Il n'y aura désormais qu'un commissaire-ordonnateur pour les troupes françaises à notre solde.

La plus grande partie du 4^e. régiment de dragons vient de quitter cette ville pour se rendre au camp d'Eindhoven.

Toutes nos côtes sont maintenant dans un état de défense formidable; tous les ouvrages sont achevés; on travaille seulement encore aux lignes de Beverkyk & de Kas-trikeim.

Les corsaires anglais donnent quelquefois l'alarme à ceux des villages qui se trouvent sur la côte. Dans la dernière nuit, un des corsaires a tiré sur le poste qui est à une demi-lieue d'ici, près d'un desdits villages. On y a envoyé un détachement de notre garnison.

Le général Dacudels s'est établi avec sa famille en Gueldre.

Une soixantaine de canonniers de la garde nationale d'Amsterdam, qui vouloient sortir de cette ville sans permission, ont essayé, il y a quelques jours, de forcer un poste qui se trouve auprès du Raampoort (porte d'Amsterdam), & qui n'étoit alors composé que de trois hommes

& d'un officier. Ces trois hommes firent feu sur les canonniers & en tuèrent un ; le reste prit la fuite. Un soldat du poste a reçu un coup de sabre sur la tête. Cet événement n'a pas eu de suite.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU RHIN.

Le général de division, chef de l'état-major-général, au ministre de la guerre.

Au quartier-général à Schaffhouse, le 12 floréal an 8.

Citoyen ministre, les mouvemens continuel depuis le 5 floréal ayant eu pour but de réunir l'armée sur sa droite, j'ai cru ne devoir vous en faire connoître les résultats qu'après l'opération terminée.

Le général en chef, d'après les ordres qu'il avoit reçu du gouvernement d'entrer en campagne, se décida à manœuvrer en avant du Rhin & en arrière des défilés de la forêt Noire, pour réunir son armée sur Schaffhouse & Smeltingen. Il falloit combiner les opérations de manière à éviter tout combat douteux dans plusieurs journées de marche ; ce qui devenoit assez difficile à raison des défilés qu'il falloit traverser, d'un passage du Rhin à effectuer, & de la position centrale de l'ennemi à Donauschingen, qui le mettoit à même de se porter plus vite que nous avec toutes ses forces sur chacun des points de la ligne que nous aurions menacés.

Le général en chef ordonna au lieutenant-général Sainte-Suzanne de déboucher, le 5 au matin, par Kell pour se porter sur Offembourg, & au lieutenant-général Saint-Cyr, de déboucher par Vieux-Brisack, pour se porter sur Fribourg, en rejetant dans le fond du Val-d'Enfer les troupes qu'il auroit devant lui.

Le premier, après un combat très-vif, repoussa l'ennemi jusqu'à Offembourg, lui prit une pièce de canon & environ cent prisonniers. Il prit position, sa gauche à Boderveryer, Velsfen & Appenvir, & sa droite à Vilstett, Grieson & Landt. Il a eu à regretter dans ce combat la perte du citoyen Dabois-Grancé, chef de brigade du premier régiment de chasseurs, officier très-distingué.

Le général Saint-Cyr prit position à Fribourg, après avoir culbuté tout ce qu'il avoit trouvé devant lui. Le même jour, le général en chef fit passer par Bâle une division du corps de réserve, commandée par le général Richepanse, qui fut prendre position à Schillingen & sur le débouché de Karders.

Le 6, le général Sainte-Suzanne resta en position, & le lieutenant-général Saint-Cyr fit des menaces sur le débouché de Walskirck dans la vallée de la Kintzig, pour paroître lier ses opérations à celles du lieutenant-général Sainte-Suzanne. Ces divers mouvemens avoient pour but d'engager une grande partie des forces de l'ennemi dans la vallée de la Kintzig, en lui persuadant que c'étoit là le débouché de l'armée.

Le 7, le lieutenant-général Sainte-Suzanne reçut l'ordre de se replier sur Kell, pour revenir par la rive gauche du Rhin sur Brisack, & de-là sur Fribourg, où il devoit être rendu le 10.

Le lieutenant-général Saint-Cyr, qui avoit l'ordre de se porter de Fribourg sur Saint-Blaise par des marches rapides, en suivant la route de Fribourg à Saint-Blaise par Totteneau, commença son mouvement le même jour.

Les deux divisions des généraux Delmas & Leclerc partirent de Bâle & se portèrent sur Seckingen sans trouver d'obstacles. Le général Richepanse eut ordre de se porter sur Saint-Blaise par la vallée de la Veissen, pour soutenir le mouvement du lieutenant-général Saint-Cyr, ainsi que pour couvrir la droite des divisions Delmas & Leclerc.

Le 9, le général Delmas avec un bataillon de la 1^{re}, deux de la 50^e, & le 4^e de hussards, força la position de l'ennemi qui s'étoit fortement retranché sur l'Alb, & lui prit deux pièces de canon & 200 prisonniers. L'attaque & la poursuite furent si vives que l'ennemi, lassé de ses ouvrages, n'eut pas le tems de couper le pont & de se reformer derrière la rivière. L'adjudant-général Coehorn passa le torrent un des premiers en sautant sur les épaules d'un grenadier. Dans ce même moment le général Richepanse culbutoit sur Saint-Blaise quatre bataillons ennemis qui l'occupoient, & leur faisoient 150 prisonniers.

Le lieutenant-général Sainte-Suzanne prit position à Fribourg, le lieutenant-général Saint-Cyr à Saint-Blaise, & le corps de réserve sur la Wutack. Dans cette marche, le général Leyser a été légèrement blessé. Le général en chef espère que l'armée n'aura pas long-tems à regretter son absence. Le même jour, le général Richepanse se réunit au corps de réserve.

Le 11, le lieutenant-général Sainte-Suzanne a dû se mettre en marche sur Newstad & Löffingen.

Le lieutenant-général Saint-Cyr s'est porté sur Smeltingen. Il a pris position après un combat assez vif. Il a fait des prisonniers & enlevé un magasin à l'ennemi.

Le corps de réserve a passé la Wutack en poussant vigoureusement l'ennemi, & s'est placé sa droite à Newkirck, & sa gauche à la Wutack vers Hallau.

Le lieutenant-général Lecourbe a passé le Rhin entre Schaffhouse & Stein. Ce passage s'est fait avec une rapidité prodigieuse. Le général Lecourbe avoit combiné ses moyens avec une telle précision, que dans une heure & demie le pont a été jetté, & dans trois heures son corps entier avoit pris position sur la droite du Rhin. L'ennemi n'a opposé de résistance que dans le village de Bussingen. Le résultat des combats sur les trois points du passage, a été 7 à 800 prisonniers, un major, 8 officiers, 3 pièces de canon & leurs atteleages, ainsi que l'occupation du château de Hohenwill, rendu par capitulation. Ce fort est presque imprenable, & armé de 80 piéces de canon de bronze.

Depuis le commencement des opérations jusqu'aujourd'hui, la perte de l'ennemi sur toute la ligne peut se porter à environ 1500 prisonniers & 6 pièces de canon.

L'ennemi paroît prendre la ligne de Stokach, & l'armée marche en ce moment pour le combattre ; elle prendra position, sa droite à Hohenwil, & sa gauche à Blimenfeld. Elle est réunie, à l'exception du corps commandé par le lieutenant-général Sainte-Suzanne.

Je vous fais passer copie de la capitulation du fort de Hohenwil. Tous les généraux se louent de l'audace du soldat, & du zèle & de l'intelligence des officiers.

Salut & respect,

Signé, DASOLLES.

De Strasbourg, le 12 floréal.

Ce matin, nos troupes en avant de Kehl ont été attaquées par les Autrichiens. La légion polonoise a sur-le-champ reçu ordre de passer le Rhin pour aller renforcer nos troupes.

Le corps d'armée du général Starray a quitté les environs de Manheim & de Rastadt, pour aller renforcer dans l'intérieur de la Souabe l'armée du général Kray. Les troupes bavaoises à la solde de l'Angleterre prennent la même route.

De Paris, le 16 floréal.

Le premier consul est décidément parti la nuit dernière, à trois heures, pour se rendre à Dijon & à Geneve, où il va passer en revue l'armée de réserve. Il avoit assisté, avant son départ, à la première représentation d'*Hécube*.

Les conseillers d'état Pellet & Dejean étoient déjà partis, dès la veille, pour Geneve.

— Le ministre de la guerre, Carnot, a été chargé d'une mission spéciale qui nécessite momentanément son absence.

C'est le conseiller d'état Lacuée qui est chargé, par *interim*, du portefeuille de la guerre.

— On annonce la nomination d'un nouveau conseiller d'état ; mais ce choix n'est pas encore connu.

— Le général Suchet écrit du quartier-général de la Piétra, en date du 7 floréal, qu'il est toujours sur les hauteurs de Melogno & de Settepani. Le 4, il a ordonné au général Serras de s'emparer des hauteurs de Muriatta. Ce général, à la tête des grenadiers des 10^e & 99^e, a fait 150 prisonniers, dont 5 officiers.

» Le général Massena se trouvoit à Gênes, ayant journellement des attaques avec l'ennemi. Le 4, le général Soult avoit fait, près du pont de la Polcevera, 600 prisonniers ; dont 27 officiers & un colonel du régiment de Nadasti,

(Article officiel.)

— Le général Marbot est mort, de maladie, à Gênes.

— La maison de Pologne, sise rue Saint-Louis, au Marais, est mise provisoirement à la disposition du ministre de l'intérieur, pour y loger gratuitement les artistes les plus distingués dans les arts mécaniques.

— Les consuls ont nommé les citoyens Lefèvre, membre de l'institut national & du conseil des mines; Vanquelin, Deyeux, membres de l'institut; Baruel, professeur à l'école centrale de la Seine; Bouillon-Lagrange, préparateur-général de chimie à l'école polytechnique, pour juger le concours ouvert le 1^{er} prairial prochain, relatif au remplacement de la place d'inspecteur des essais à la monnaie, vacante par la nomination du citoyen Darcet au sénat conservateur.

— Les consuls, sur le rapport du ministre de la marine, ont destitué le citoyen Pailiard, commis ordinaire de troisième classe à Brest, & ont ordonné qu'il seroit arrêté & mis en jugement, pour avoir retenu à son profit, depuis un an, une somme de 786 francs, destinée à la solde du vaisseau le *Jean-Bart* sur lequel il étoit embarqué en qualité d'aide-commissaire.

— On écrit de la Charité, en date du 12 floréal, que la Loire avoit tellement crue depuis deux jours, que toutes les terres situées dans les bas-fonds étoient inondées & la récolte perdue.

— Le général Carreaux, commandant la 25^e. division militaire, a reçu l'ordre de former, entre Liège & Maëstricht, un corps d'observation destiné à se porter par-tout où les circonstances l'exigeront.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 floréal.

23 57 47 81 43.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 16 floréal.

Le ministre de l'intérieur aux préfets des départemens.

Le premier consul est parti depuis une heure du matin pour l'armée de réserve : il se rend à Dijon, et de-là peut-être à Genève. Dans quinze jours il sera de retour à Paris, et dans cet intervalle un mouvement uniforme et rapide va être donné à nos armées.

Hâtez, citoyen préfet, la rentrée des contributions; hâtez le départ des conscrits qui n'ont pas encore quitté votre département. Le quartier-général reste à Dijon pour les recevoir; qu'ils s'empressent de joindre leurs camarades, s'ils veulent partager la gloire qui les attend.

Dans cette circonstance, votre zèle, citoyen préfet, vous dictera ce que vous devez faire. Vous sentez que l'intérêt de la république exige que l'armée se complète sans délai. Le premier consul m'a chargé de vous annoncer son départ, et il n'est pas besoin de vous rappeler ce que la patrie attend de vous.

A cette nouvelle, si des colporteurs de nouvelles alarmantes sont jetés au milieu de nous par les valets de l'Angleterre, que les valets de l'Angleterre et leurs émissaires soient poursuivis par la haine et conspués par le mépris des Français. . . Il faut servir la patrie ou se taire, et faire des vœux pour elle.

Dites à vos administrés que l'heure des combats et de la gloire sonne pour la dernière fois. . . Que les soldats, les magistrats, les citoyens, redoublent d'efforts. . . Pour stimuler le zèle de tous, faites retentir dans vos départemens, dans vos cités, dans vos campagnes, ces mots qui doivent émuovoir tous les cœurs, ces mots tout puissans : *La paix va être reconquis.*

Je vous salue,

Signé, LUCIEN BONAPARTE.

CONSEIL DES PRISES.

Discours prononcé par Rhedon, président du conseil, le 14 floréal, jour de son installation.

Citoyens, l'honneur de vous présider mettroit le comble à mon ambition, si mes talents égalaient mon zèle; & l'espoir de trouver dans vos lumières les ressources qui me manquent, me fait accepter avec plus de confiance une place que j'ai sentie au-dessus de mes forces, par son importance & ses difficultés.

En effet, nous ne pouvons nous dissimuler que le choix du premier consul qui nous honore, nous impose une tâche bien difficile à remplir. Des loix impolitiques ont compromis pendant longtemps les intérêts de nos alliés & des puissances neutres. De nombreux armemens que commandoient l'intérêt, & le désir de nuire à un ennemi perfide & implacable, ont amenés dans nos ports indistinctement amis & ennemis; les tribunaux chargés de prononcer sur la validité des prises, n'ont vu que la loi & en ont sanctionné l'immoralité, sans égard pour le droit des nations. Nous sommes appelés, citoyens, par un gouvernement juste & qui n'a besoin d'autre gloire que celle de pacifier la France, à déclarer les pages de cette législation débrutée. Nous serons souvent placés entre deux écueils également dangereux & avec la cruelle certitude de tomber dans l'un ou dans l'autre; & il nous sera impossible d'être souverainement juste envers toutes les parties.

Votre prudence & votre sagesse vous guideront dans cette marche difficile, & vous sentirez que tout jugement qui doit influer sur le bonheur de la France entière & la paix des nations, doit être préservé à des intérêts particuliers, qui peuvent être compensés par la générosité du gouvernement. Mais aussi, vous vous ferez un devoir de récompenser le courage de nos braves marins, en leur adjugeant, avec la célérité qui donne plus de prix à la justice, les prises faites sur les ennemis de l'état.

Discours du ministre de la justice.

Citoyens, c'étoit une grande erreur d'avoir attribué la connoissance des prises aux tribunaux. Quand il s'agit de la justice des nations entr'elles; quand il s'agit des droits de la guerre & de leur exécution, quand il faut peser les traités, décider si une nation est amie ou neutre, ménager avec sagesse les intérêts des états, on est étonné sans doute de voir intervenir une autre autorité que celle du gouvernement. Aussi le premier soin des consuls a-t-il été de provoquer des dispositions légales qui ont rétabli à cet égard l'ordre prescrit par la nature des choses, en consacrant que la connoissance des prises ne devoit appartenir qu'à l'administration.

Ce retour vers les principes a donné lieu à l'arrêté du 6 germinal dernier, qui institue un conseil des prises que vous êtes appelés à composer par le choix du premier consul.

Je ne doute pas, citoyens, que vous ne répondiez avec zèle à la confiance dont ce choix est un témoignage distingué : vos lumières, vos talents en sont un sûr garant.

Vous saurez démêler avec sagacité les fraudes qu'un peuple astucieux oppose trop souvent à l'audace de nos marins.

Les efforts des armateurs ne sauroient obtenir trop d'encouragemens; & ceux qui, d'un hémisphère à l'autre, hasardent leur fortune & leur vie pour des entreprises aussi utiles à l'état, doivent en trouver le juste dédommagement dans les dépouilles opulentes de nos ennemis.

Mais vous maintiendrez avec un soin égal la sécurité des autres pavillons. La sagesse de vos décisions concourra, avec les efforts du gouvernement, pour cultiver les dispositions favorables de nos alliés, pour intéresser les nations neutres au succès de la cause que nous défendons, & l'Europe sera enfin convaincue qu'un peuple est invincible, lors qu'au courage nécessaire pour développer de grandes ressources, il unit la prudence qui sait en restreindre l'usage dans les bornes de la justice & de la modération. Voilà qu'elle sera votre tâche. Certain qu'elle sera dignement accomplie, il ne me reste plus qu'un vœu à faire : c'est qu'elle soit promptement terminée.

Vous ne pouvez vous le dissimuler, citoyens, le conseil des prises est pour les nations modernes; l'antique temple de Janus. Notre vœu unanime doit être, qu'une paix glorieuse en ferme bientôt les portes. Cette paix qui cicatrifiera toutes les plaies de la France, nous devons l'attendre de la victoire & de l'équité.

L'une va suivre nos drapeaux conduits sous des auspices qui lui sont familiers; l'autre doit habiter cette enceinte & régler toutes vos décisions.

Prêts à confirmer de si justes espérances, entrez, citoyens, dans l'exercice de vos travaux; poursuivez-les avec persévérance : par-là vous remplirez l'attente du gouvernement; vous concourez à la consolidation de la république; vous remplirez le double engagement que vous allez contracter d'être fideles à la constitution, & de remplir avec exactitude les fonctions qui vous sont confiées.

M O D E S.

Rien n'est beau maintenant comme un chapeau de paille : on le porte, ou uni avec la fleur qu'on nomme *volubilis*, ou peint en coquille, à volute verte, ou violette, ou à jour, hérissé de pointe que forme la paille plée, ou enfin garni autour de la forme, d'un ruban plissé & orné d'une aigrette de *sparterie*. Les plumes sont aujourd'hui employées d'une manière ingénieuse, pour figurer des papillons. On porte les rubans, on moirés ou rayés : les derniers sont *nauken*. Le fichu à collet, appelé *fichu-chemise*, a été remplacé par le fichu ordinaire. On le porte en soie à raies & fleurs blanches sur un fond rouge. Les médaillons appelés *breviaires*, & les grandes chaînes, que l'on nomme *sautoirs*, sont toujours de mode. On porte les voiles très-longs, en simple mousseline, ou en riche dentelle d'Angleterre ou de Malines.

T R I B U N A T.

Séance du 16 floréal.

On lit la correspondance; elle contient une pétition par laquelle on soumet au tribunal la question de savoir si les huissiers nommés par les tribunaux ne le seront que pour le service de ces tribunaux, ou si eux seuls pourront exploiter dans toutes les procédures.

Par une autre pétition, un citoyen réclame contre un arrêté qui suspend toutes poursuites pour créances sur les ci-devant premiers & régisseurs-généraux.

La première de ces pétitions est renvoyée au gouvernement, & la seconde à l'examen d'une commission.

On lit un message par lequel le sénat conservateur annonce qu'il a élu pour membre du tribunal les citoyens Siméon, Perraux & Beaujour-Félix.

Ces trois nouveaux membres montent à la tribune & font la promesse d'être fideles à la constitution.

On procède à un scrutin pour la nomination de deux membres de la commission des inspecteurs, en remplacement des citoyens Alexandre & Miol. Le choix du tribunal est tombé sur les citoyens Lebreton & Portier.

Chazal prononce une motion d'ordre sur les successions *ab intestat*. Cette motion avoit été déposée sur le bureau dans la séance du 2 de ce mois. Après quelques réflexions sur le droit de propriété, Chazal demande, 1°. la suppression de la représentation, à l'infini, en ligne collatérale; 2°. la suppression du droit d'hériter en ligne collatérale passé le troisième degré; 3°. la suppression du droit de tester si l'on n'a ni ascendans ni descendans, si ce n'est d'une portion de ses biens & dans des cas prévus; 4°. enfin, qu'il soit pris des précautions pour assurer la légalité des testations. L'orateur propose de renvoyer le tout à une commission, qui sera chargée de faire un rapport dans la prochaine séance.

Favard & après lui Grenier demandent l'ordre du jour sur la motion de Chazal. Tous deux combattent, comme injuste, la proposition de supprimer le droit d'hériter en ligne collatérale passé le troisième degré.

L'auteur de la motion proposoit que passé ce troisième degré ce fut l'état qui héritât. Cette disposition, assez con-

venable dans un gouvernement despotique, ne le peut être dans les gouvernemens modérés, ni sur-tout chez les peuples libres. D'ailleurs, ce seroit rendre les parens étrangers l'un à l'autre : les enfans de deux cousins germains ne pourroient plus se regarder comme de la même famille. Un homme qui n'auroit de parens qu'au-delà du troisième degré, pourroit, devroit même se considérer comme sans famille. Cet isolement, ferment d'égoïsme, seroit aussi contraire à l'ordre social qu'à l'ordre moral.

On voudroit qu'on ne pût pas tester, quand on a des ascendans ou des descendans; mais déjà une loi a prononcé à cet égard; & d'ailleurs ne seroit-ce pas traiter plus durement le pere de famille que le célibataire?

Les autres propositions peuvent être bonnes; mais elles sont intempestives; elles se présenteront naturellement lors de la discussion du code civil.

On demande le renvoi à une commission.

Curée s'y oppose. La motion attaque des loix existantes, & le renvoi seul jetteroit sur ces loix cette incertitude qui alarme les citoyens plus qu'une législation moins bonne, mais plus stable.

Le tribunal arrête que la discussion continuera après l'impression de la motion de Chazal.

L'ordre du jour appelle un rapport sur une pétition tendant à suspendre toutes poursuites à raison de créances dans les colonies, ayant pour cause des ventes de propriétés ou de negres. Sans entendre la lecture de ce rapport, le tribunal en ordonne l'impression.

Le président annonce qu'une motion d'ordre, étrangère à l'ordre du jour, a été déposée sur le bureau, & qu'elle le sera à la commission des inspecteurs, où chaque membre en pourra prendre connaissance.

Le tribunal s'ajourne au 2 prairial.

Bourse du 16 floréal.

Amsterdam.....	Tiers cons. 20 f. 50 c. jouissance de vendém. an 9.
Idem cour. 56 $\frac{3}{4}$, 57 $\frac{1}{2}$.	Bons 1 fr. 28 c.
Hamb. 189 $\frac{1}{2}$, 188 $\frac{1}{2}$.	Bons d'arrér. 88 fr. 25 c.
Madrid .. 6 fr. 25 c. le billet.	Bons pour l'an 8.87 fr. 00 c.
Madrid effect. ... 14 fr. 58 c.	Syndicat..... 68 fr. 00 c.
Cadix .. 6 fr. 25 c. le billet.	Compures..... 68 fr. 50 c.
Cadix effect. ... 14 fr. 25 c.	Or fin..... 105 f. 25 c.
Gênes effect. 4 fr. 55 c.	Ling. d'arg. 50 fr. 17 c.
Livourne..... 4 fr. 90 fr.	Portugaise..... 94 fr.
Bâle. 1 $\frac{1}{2}$ bœu., $\frac{1}{2}$ per.	Piastre..... 5 f. 50 c.
Lyon..... pair 50 j.	Quadruple.... 80 fr. 00 c.
Marseille..... pair 40 j.	Ducat d'Hol.... 11 f. 45 c.
Bordeaux..... 1 per. 15 j.	Guinée..... 25 f. 50 c.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ per. 25 j.	Souverain.... 54 fr. 25 c.
Rente provis. ... 10 f. 75 c.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 555 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 245 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 275 fr. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 25 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 80 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 75 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 12 cent. — Coton du Levant, 3 fr. — Coton des Isles, 0 fr. 00 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.